
Du Lundi 15 Décembre 2003

NOUAKCHOTT INFO
QUOTIDIEN

515

"Nous sommes prêts à mettre nos compétences au service de la paix en Mauritanie"

Les trois avocats sénégalais, Maîtres Aïssata Tall Sall,, Boucounta Diallo et Amadou Aly Kane, ont organisé dimanche soir un point de presse à l'hôtel Mercure où ils séjournent depuis leur arrivée.

Prenant la parole, Maître Amadou Aly Kane a remercié tous ses confrères mauritaniens qui leur ont facilité la mission en leur apportant aide matérielle et morale et en leur permettant d'accéder facilement au dossier afin de pouvoir défendre leurs clients. Le barreau mauritanien est, selon lui, un exemple éloquent de la solidarité qui doit régner entre avocats. Il a précisé notamment que durant le procès chaque fois qu'une question touchant aux droits de l'homme ou aux libertés est posée, ce barreau se lève et se met en rempart contre sa violation. Sur le procès, l'avocat dira que si le droit est dit et rien que le droit, il n'y a rien dans le dossier qui puisse inquiéter les accusés, car les débats judiciaires ont démontré qu'il n'existe pas de faits matériels pouvant fonder une incrimination.

Mais poursuit-il, au cas où le Président manque d'indépendance, un autre verdict pourra être prononcé. " Nous rentrons mais continuerons de suivre le procès et restons prêts à nous mobiliser pour que dans ce pays, triomphe la démocratie ". conclut maître Kane

L'avocate Aïssata Tall Sall ajoute qu'en vérité le procès de Haïdalla et ses compagnons est symptomatique d'un malaise démocratique dont la preuve est qu'il soit né dans un contexte de campagne électorale. Pour elle, les faits ont été tronqués, parfois inventés, ce qui ressort d'ailleurs du réquisitoire du parquet au sujet duquel elle avait soutenu que la montagne allait accoucher d'une souris. Et l'avocate revient sur les modes de preuve avancés par le parquet pour dire qu'ils n'ont aucune consistance.

Evoquant les accusés elle pose la question de savoir si des hommes de telle qualité comparaisent devant une cour criminelle : ou va-t-on ? Selon elle, le seul reproche qui est fait à Ould Haïdalla est de s'être porté candidat aux élections. " Nous avons plaidé et j'ai bon espoir que la loi soit dite. Nous sommes prêts à mettre nos compétences au service de la paix en Mauritanie " devait conclure l'avocate.

Maître Boucounta Diallo a tenu également à remercier l'ensemble des acteurs à la tête desquels le barreau mauritanien. Pour lui, ce procès a valeur pédagogique et sera une leçon lorsque la vérité éclatera. Il a ajouté la teneur du verdict dépendra de la situation politique et de la pression exercée sur la cour. Tout dépendra de la personnalité du magistrat et de sa capacité à être indépendant. Il rappellera enfin le contenu de sa plaidoirie où il a cité quelques pays en Afrique relevant que suite à des décisions de justice on pouvait sauver des vies humaines. "Même si le procès est politique, le verdict doit être judiciaire" termine Me Boucounta Diallo.